### **COMMUNE de STOTZHEIM**

Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN Canton d'OBERNAI

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 septembre 2025

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

# Étaient présents :

Les Adjoints: Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, et Benoît SPITZ

<u>Absents excusés</u>: Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Gwenn GAUDIN, Élodie HESTIN, Maxime METZ

Procurations: Philippe SCHMITT à Didier METZ

<u>Secrétaire de séance</u>: le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Valérie HIRTZ, comme secrétaire de séance.

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

# ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nº 1

# DEMANDE D'OCTROI D'UN PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES « PER » DE GÎTES GÉOTHERMIQUES DIT « LES COTEAUX » ET D'UN PER DE MINES DE LITHIUM ET SUBSTANCES CONNEXES DIT « LES COTEAUX MINÉRAUX »

- Entendu M. le Maire qui présente aux conseillers le courriel reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2025, de la Préfecture du Bas-Rhin, du dossier relatif à la demande faite par la Société Lithium France dont le siège est à Haguenau.

La société Lithium France sollicite l'octroi, pour une durée de 5 ans, d'un Permis Exclusif de Recherches « PER » de gîtes géothermique dit « Les Coteaux » et d'un PER de mines de Lithium et substances connexes dit « Les Coteaux Minéraux », sur un périmètre de 175 km² et concernant tout ou partie du territoire de 34 communes du Bas-Rhin, dont la Commune de Stotzheim.

La Préfecture sollicite les communes concernées afin de recueillir l'avis de leur Conseil municipal, dans un délai de 30 jours à réception de son courriel.

- Entendu M. le Maire qui expose les faits et les risques pour la Commune et les communes alentour.
- Arguments/Remarques/Avis: Compte-tenu des délais restreints pour étudier un dossier très technique, il est très difficile d'évaluer les risques causés par ce projet. Il y aura des impacts sur l'environnement, les transports, les activités humaines et agricoles. La commune est dans un périmètre protégé par les monuments historiques. Il faut aussi considérer que la commune est située dans la zone sismique de la Plaine d'Alsace et que des sondages à grandes profondeurs peuvent entraîner des tremblements de terre comme cela a déjà été observé dans la région de Gambsheim Reichstett.
- Considérant les raisons énumérées ci-dessus,
- Entendu les avis des conseillers,

### le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'émettre un avis défavorable à l'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches « PER » de gîtes géothermique dit « Les Coteaux » et d'un PER de mines de Lithium et substances connexes dit « Les Coteaux Minéraux
- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Préfet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

# **DIVERS ET COMMUNICATION**

# Divers:

- Chauffage dans les logements communaux : Le compteur de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage 39 Route Romaine est toujours défectueux. La garantie de 2 ans est dépassée. M. le Maire a demandé un devis pour effectuer un contrôle de ce compteur pour un montant de 540€ HT et veut se retourner contre le fabricant du compteur. Mais vu la date d'installation, les défauts de fabrication ou de conformité ne sont plus pris en compte. En février 2025, le CM avait demandé le changement de tous les compteurs suite aux devis reçus par la société OCEA. Les membres du Conseil demandent une réactualisation de ces devis afin de procéder au changement et au suivi mensuel des 20 compteurs individuels.
- Dépôt de pain dans la Commune : Mme Mastronardi a mis en contact un habitant du village et le propriétaire de la boulangerie de Stotzheim afin de trouver une solution pour qu'il y ait à nouveau un dépôt de pain dans la commune. Cet habitant serait aussi volontaire pour tenir un point poste.
- Lampadaires communaux Rue d'Or: M. le Maire informe qu'il a pris contact avec la Sté CITEOS pour procéder à l'enlèvement des deux anciens poteaux situés rue d'Or. Ces deux points lumineux seraient remplacés par des lampadaires posés en façade de la grange de l'autre côté de la rue.
- ACASL: M. le Maire fait part de la démission du président de l'ACASL lors de la dernière assemblée générale. De nouvelles élections auront lieu le 22 octobre. Les membres demandent si le courrier de demande de prolongation de location de la petite salle de l'espace Marie Sigrist pour accueillir le périscolaire pour les 2 années à venir a eu une réponse. Le courrier n'a pas été envoyé. Les membres demandent l'envoi de ce courrier car une réponse concernant l'avenir du périscolaire doit être faite début décembre à la CCPB.
- Sortie motos d'Ortenberg: L'ancien maire d'Ortenberg a prévu une sortie motos entre Ortenberg et Stotzheim le samedi 4 octobre. Il y aurait une dizaine de motards. Cette sortie sera annulée en cas de pluie. Il faut prévoir un accueil de ces personnes à leur arrivée dans la commune. Lieu d'accueil: le préau de l'école vers 12h30 13h. En cas de confirmation de leur venue, Valérie Hirtz se charge des knacks, moutarde, ketchup. Dominique Lehmann est en charge de commander du pain, des bretzels et des éclairs pour le dessert. Il faut vérifier s'il reste du café de la sortie vélo du mois de juillet (Norbert). M. le Maire s'occupe des boissons.

La séance est levée à 21 h 06

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission le 16 octobre 2025 Extrait certifié conforme,

Le Maine

Le secrétaire de séance